

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

---

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° DN134

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

-----

### ARTICLE 4 BIS

À la fin de l'alinéa 1, ajouter les mots « de la Défense » après le mot « ministère ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.